

## Conférence de l'ACPR du 12 décembre 2013

### Discours introductif de M. Jean-Marie LEVAUX *Vice-président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution*

Mesdames, Messieurs,

#### **Introduction**

Je suis heureux de vous accueillir cet après-midi dans l'auditorium de la Banque de France pour une nouvelle conférence de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Cette conférence s'inscrit, vous le savez, dans un contexte particulier : celui de l'accord sur la proposition de directive dite Omnibus II le 13 novembre dernier. Cet accord politique a permis de fixer au 1<sup>er</sup> janvier 2016 la date d'entrée en application de plusieurs domaines de la directive Solvabilité II, ainsi que délimiter la période que chacun pourra consacrer à sa préparation.

La conférence de cet après-midi sera donc intégralement consacrée à Solvabilité II et plus spécifiquement à la trajectoire que nous devons suivre ensemble au cours des deux prochaines années.

#### **Accord Omnibus II et calendrier**

Dans un premier temps, je crois que nous pouvons tous nous féliciter de l'accord politique sur la directive Omnibus II, qui modifie la directive Solvabilité II dans plusieurs domaines. Cet accord nous permet de sortir de l'incertitude :

- Tout d'abord sur le contenu du pilier 1 : le conseil sous présidence lituanienne, le parlement européen et la commission se sont entendus sur l'inclusion de différentes mesures visant à réduire la volatilité du bilan prudentiel et par conséquent des exigences quantitatives de Solvabilité II. Ces mesures du « paquet branches longues », discutées sur la base des conclusions du rapport que l'EIOPA a rendu à la Commission l'été dernier, doivent désormais être appréhendées par chacun. Il me semble tout à fait approprié de partager les interrogations que vous pourrez avoir à cette occasion avec vos interlocuteurs habituels au contrôle.
- Sur le calendrier, également, cet accord a ainsi permis de donner corps aux étapes successives de travail jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Un volume de travail important reste à accomplir au niveau européen, et l'année 2014 sera d'ailleurs essentiellement consacrée à la finalisation des travaux sur les mesures d'exécution (dites de niveau 2) et les mesures d'harmonisation (dites de niveau 3).

Le calendrier n'est pas seulement exigeant pour les régulateurs européens. Sur le plan de la préparation à ce nouveau régime, il l'est également pour les acteurs du marché. Les prochaines étapes des travaux au niveau européen ne doivent pas être un frein pour nous y préparer, d'une part parce qu'une grande partie des dispositions du nouveau régime sont connues et stabilisées, et d'autre part parce que le 1<sup>er</sup> janvier 2016 n'est pas une échéance lointaine.

## Être prêt en temps et en heure pour Solvabilité II

Revenons plus concrètement sur cette phase de préparation, dans sa déclinaison au niveau français.

Du côté des organismes d'assurance comme du côté des superviseurs, de nombreux travaux restent à achever d'ici à l'entrée en application de Solvabilité II, et chacun se devra d'être prêt en temps et en heure. La question de cette phase de préparation n'est cependant pas neuve : je veux ici rappeler que la préparation à Solvabilité II de l'ensemble des acteurs du marché français de l'assurance est une préoccupation ininterrompue de l'ACPR depuis sa création. C'était également celle de l'ACAM auparavant.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de n'avoir jamais stoppé nos efforts de préparation, malgré les incertitudes du calendrier. Et je vous remercie d'être restés mobilisés, vous aussi.

Le bilan de l'année écoulée, année d'incertitudes s'il en est, constitue un bon exemple de cette mobilisation, avec deux temps forts pour la préparation du marché français à Solvabilité II. Tout d'abord, une trentaine d'organismes ont été sollicités dans le cadre de l'étude d'impact Branches longues, menée par EIOPA. Cette implication des acteurs français a permis à l'ACPR de prendre une part active dans la rédaction du rapport de l'EIOPA et l'élaboration des mesures qui y étaient préconisées. Plus parlante encore est l'initiative prise par l'ACPR d'un premier exercice de collecte des états de reporting. Vous avez été 426 organismes à y participer à cette exercice, et je souhaite d'ailleurs vous remercier pour cette participation massive, comme celle que nous constatons, chaque année, pour nos enquêtes de préparation. Celle de 2013 confirme d'ailleurs les progrès que vous avez accomplis..

Les nombreux échanges suscités en ces différentes occasions ont indubitablement participé au renforcement du dialogue de l'autorité avec le marché autour de Solvabilité II, et je m'en félicite. Je suis persuadé que la qualité de ce dialogue sous toutes ses formes – conférences du contrôle, réunions de place, groupes de travail ou échanges bilatéraux – est une des clés d'une bonne préparation.

Les travaux de l'année 2013 n'étaient cependant qu'un premier exercice appelé à se renouveler, en se perfectionnant au cours des deux années à venir. Nous allons ainsi vous présenter cet après-midi les mesures préparatoires à Solvabilité II prévues pour 2014 et 2015. Ces mesures s'inscrivent directement dans les orientations préparatoires qu'EIOPA a publiées en octobre dernier. L'objectif initial de ces orientations était à la fois de faciliter la transition vers le nouveau régime et de les harmoniser au niveau européen. Suite à la publication de ces mesures préparatoires, chaque autorité de contrôle nationale doit indiquer à l'Autorité de contrôle européenne si elle se conforme à ces dispositions, si elle entend s'y conformer ou expliquer pourquoi elle ne s'y conformera pas. Ainsi, le Collège plénier de l'ACPR a validé ce matin, les propositions de mise en conformité aux orientations européennes pour le marché français. Nous allons vous présenter en détail, mais je voudrais par avance revenir sur quelques points qui me semblent essentiels.

La déclaration de conformité de la France à certaines orientations ne saurait impliquer que nous sommes d'ores et déjà fin prêts pour Solvabilité II. Dans les domaines où le marché français a déjà pris une avance par rapport au reste de l'Europe, je pense en particulier au *reporting*, les exercices futurs sont une opportunité pour renforcer la préparation de l'ensemble des acteurs : c'est pourquoi l'ACPR offrira la possibilité de remettre les données Solvabilité II sous format XBRL dès septembre 2014, alors que ce n'est pas prévu au niveau européen.

Dans d'autres domaines, notre conformité n'est pas encore acquise. En particulier, pour la gouvernance, nous allons expliquer à EIOPA que l'ACPR ne se conformera pas aux mesures

préparatoires européennes. Cela ne signifie pas que rien ne sera fait au cours des deux prochaines années. Il faut bien voir que la mise en conformité formelle aux *guidelines* EIOPA de gouvernance est probablement plus complexe en France que dans d'autres pays. En particulier, d'une part, la nécessité de disposer d'un véhicule législatif approprié complique le processus dans cette phase transitoire et d'autre part de la multitude des codes concernés.

Mais ce constat de non-conformité ne doit être considéré que comme un constat sur la forme, et non pas sur le fond, et doit être pour chacun un signal de mobilisation.

Il est désormais dans l'intérêt de tous, organismes et superviseurs, de se préparer pour cet horizon 2016, et sur tous les aspects, et ce indépendamment de la mise en conformité formelle aux *guidelines* préparatoires.

Je mesure, naturellement, les difficultés qui pourront se présenter, et le pas que représente pour certains la transition vers le régime Solvabilité II, en particulier sur la gouvernance. Le principe de proportionnalité pourra bien entendu jouer son rôle pour les organismes de petite taille et dont les activités sont peu complexes. D'une façon générale, l'ACPR sera vigilante à ce qu'aucun organisme ne reste sur le bord de ce chemin. L'état de préparation et les difficultés rencontrées feront dès l'année prochaine l'objet d'un suivi détaillé et d'un retour au SGACPR. L'attention et le dialogue sur ces problématiques seront renforcés lors des contrôles, permanents ou sur place.

Aucun pan des dispositions Solvabilité II ne sera laissé de côté, pendant cette phase préparatoire. L'ORSA, les modèles internes ont fait l'objet eux aussi de réflexions que nous allons partager avec vous.

Je me réjouis enfin de constater que vous êtes toujours aussi nombreux à assister aux conférences organisées par l'autorité, y compris à distance via la retransmission en direct, et je veux y voir la preuve de leur utilité. Je vous remercie de votre présence aujourd'hui et laisse la parole à Romain Paserot qui va mener les débats cet après-midi.